

Déclaration FSU pour la formation continue des adultes au CTA du 20 janvier 2014

Pour répondre à l'appel d'offre du conseil régional sur la délégation de service publique DSP "compétences clés", plusieurs acteurs concurrents du marché dont le GIP FCIP du réseau des GRETA ont créé un partenariat sous forme d'une SCIC. Cette création devrait permettre d'obtenir une grande partie, voire la totalité de cette DSP sur les 5 territoires régionaux.

La FSU dénonce :

- la procédure régionale, basée sur une rémunération liée aux résultats, qui impose un autre fonctionnement aux GRETA et qui remet en cause les fondements du service public de la formation continue,
- l'alliance entre des organismes publics et privés qui sur le papier poursuivent des buts et des valeurs communes mais qui sur le terrain, sont en concurrence et ont des fonctionnements différents,
- les dégradations des conditions de travail des personnels de la formation continue avec un futur alignement des pratiques sur les organismes privés.

Pour prendre en compte ces évolutions, le rectorat a décidé de restructurer le service de la DAFPIC et de créer de nouvelles fiches de postes pour les CFC (Conseillers en formation continue). La très grande majorité des personnels de la DAFPIC et les personnels des GRETA comme les organisations syndicales ont été écartés de la réflexion en amont. Le projet proposé au vote de ce CTA a été présenté au CAC CFC et seules quelques remarques sur les fiches de postes ont été prises en compte. La FSU ne comprend pas que l'expertise et le savoir-faire de nombreux personnels de la formation continue n'aient pas été utilisés pour proposer un projet et accompagner ces évolutions. Ce manque de concertation a généré chez les personnels de la DAFPIC, une incompréhension du projet et de la méthode de travail, des inquiétudes sur leur avenir professionnel et une pression managériale inacceptable.

Au delà de la méthode, les 6 postes proposés pour la DAFPIC et les 3 au GIP pourront être attribués

à des personnels qui ne sont pas des conseillers en formation continue. Contrairement à ce qu'a toujours réaffirmé le ministère lors des réunions du Comité National de Suivi "Pas de Formation Continue sans CFC", l'académie de Lille crée un précédent inacceptable : donner des postes de CFC à d'autres personnels et ainsi dessaisir une instance paritaire de son droit de regard sur ces postes.

Pour le premier point à l'ordre du jour sur la formation continue, "Les perspectives du schéma directeur de la formation continue", ce texte n'a jamais été discuté dans le groupe de suivi académique de la réforme, ni présenté aux personnels de la formation continue des adultes. Même si la FSU acte positivement la tenue de réunions régulières de ce groupe de travail depuis septembre 2013, son fonctionnement doit être revu : les documents de travail doivent être communiqués au moins 10 jours avant la tenue des réunions et un retour vers tous les personnels doit être organisé par la suite. En l'état du document proposé au CTA, la FSU ne donnera pas un avis positif sur ce texte.